



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	18	26

Date de la convocation
04 avril 2023

Séance du
13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HELLAL, le Maire.

Etaient présents : Mesdames CHOISNE, BLANC, GILBERT, MAURY, DE PAUW, HOUSIEAUX, VIERIN, AUDINET.

Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON, LEONARD, NORTON, TILLY

Etaient représentés : Monsieur JOANNIN par Monsieur NORTON, Monsieur CRONIER par Monsieur DIAB, Madame BOURGNEUF par Monsieur CAPRON, Madame CHLAGOU par Monsieur PERNOT DU BREUIL, Madame DAUZAT par Madame CHOISNE, Madame GUILLAUME – MONNERY par Monsieur LEONARD, Monsieur ERNULT par Monsieur TILLY, Madame BENHERRAT par Monsieur PERON.

Etaient absents ou excusés: Madame LHADI, Madame LAMRHARI ; Monsieur CABADET

Délibération 2023-04-13-08

Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant ce qui suit,

Les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant.

Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à :

Adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

Filière technique :

- Création d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet, catégorie C
- Création d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet, catégorie C
- Création d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet, catégorie C

Filière administrative :

- Création de 03 emplois d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet, catégorie C
- Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet, catégorie C

Filière culturelle :

- Création d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe à temps complet, catégorie C

Filière sociale / médico-sociale :

- Création d'un emploi d'éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle à temps complet, catégorie A
- Création de 03 emplois d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe à temps complet, catégorie C

De modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe

- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération à sa date d'effet ;

Le Conseil Municipal décide,

Entendu le rapport présenté par Madame VIERIN, Conseillère Municipale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

Filière technique :

- Création d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet, catégorie C
- Création d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet, catégorie C
- Création d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet, catégorie C

Filière administrative :

- Création de 03 emplois d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet, catégorie C
- Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet, catégorie C

Filière culturelle :

- Création d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe à temps complet, catégorie C

Filière sociale / médico-sociale :

- Création d'un emploi d'éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle à temps complet, catégorie A
- Création de 03 emplois d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe à temps complet, catégorie C

De modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe

- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération à sa date d'effet ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme

Le Maire,

Bernard HÉRAL

Signé électroniquement par :
Bernard HÉRAL